

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab LEFFRAY, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	23

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Philippe BAUMY, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Mme Vanessa CHABOURINE, Mme Marie COSTA à M. Frédéric MURA, M. Pierre HABERT à Anab LEFFRAY.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, M. Bruno THOMAS, M. Yann BOUGUENNEC

Date de la convocation

21 juin 2024

Date d'affichage

21 juin 2024

Objet de la délibération

**1- Commande publique
1.7 Actes spéciaux et divers**

**2024 – 053 : Projet d'extension
de la Maison des Loges**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 2/7/2024

A été nommée secrétaire : M. Bruno GODET

Le Maire expose à l'assemblée que la commune envisage une extension de la Maison des Loges pour accueillir les enfants de plus en plus nombreux dans de bonnes conditions. Cela permettra de créer un bureau d'accueil pour les directeurs et pour les familles. Des demandes de subventions ont été faites auprès de la CAF et de la MSA.

Un architecte propose de faire une extension en dure sur l'arrière du bâtiment selon les plans joints. L'estimation des travaux sont estimés à 101 617.05 €.

La commission « Jeunesse, Affaires Scolaires et Affaires Sociales » du 10 juin est favorable à ce projet et souhaite lancer les procédures administratives et notamment le dépôt du permis de construire car le bâtiment se trouve dans le périmètre d'un bâtiment classé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'extension de la Maison des Loges tel que présenté,

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et à lancer la consultation des entreprises quand le permis de construire sera autorisé.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Bruno GODET



Le Maire,
Frédéric MURA

